

Laéroport de Marseille lance ses sas biométriques de passage aux frontières le 29 juin

Écrit par jocelyne.hubert@finances.gouv.fr (Jocelyne Hubert)
Lundi, 25 Juin 2012 00:00 -

"Comme l'avait annoncé Relaxnews en mai dernier, l'aéroport de Marseille-Provence (Bouches-du-Rhône) inaugurera dès le 29 juin ses sas Parafe (Passage automatisé rapide des frontières extérieures). Ce dispositif biométrique, gratuit et ultra-rapide, permet aux passagers de passer la frontière en toute autonomie, au départ comme à l'arrivée. Roissy les a inaugurés en novembre 2009. Marseille sera donc le premier aéroport de province à utiliser le système.

Parafe permet aux voyageurs d'effectuer les formalités de passage aux frontières de façon automatique. Pour ce faire, le système se fonde sur une technologie biométrique, reposant sur la lecture du passeport et des empreintes digitales. Grâce à lui, les passagers sont entièrement autonomes, évitant de fait les files d'attente.

"Le gain de temps sera considérable pour les passagers embarquant sur des vols directs hors-Schengen (Canada, Afrique du Nord, Proche-Orient, etc.). Ce service gratuit sera aussi proposé à l'arrivée des vols internationaux", précisait en début d'année l'aéroport phocéen.

Les voyageurs souhaitant utiliser ces nouveaux accès automatisés doivent préalablement s'inscrire auprès de la police de l'air et des frontières, dans les espaces prévus à cet effet. Le public peut également se renseigner sur les modalités d'inscription sur Immigration.gouv.fr.

Selon un décret paru en août 2007, le fichier Parafe, établi sur la base du volontariat, comprend les empreintes digitales de huit doigts ainsi que l'état civil, le lieu de naissance, la nationalité et l'adresse du volontaire.

Peuvent y demander leur inscription les personnes majeures, les citoyens de l'Union européenne ou résidant dans l'UE sous certaines conditions. Les données des volontaires sont conservées cinq ans dès la date d'inscription, mais peuvent être effacées à tout moment, sur demande de la personne concernée, notamment si elle renonce à figurer dans le fichier".

Site : Immigration.gouv.fr.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Laéroport de Marseille lance ses sas biométriques de passage aux frontières le 29 juin](#)